



**LA CFDT, ICI, MAINTENANT**

## UNE PRIME PASSÉE SOUS LE NEZ !!!

Début novembre, une grande partie des salariés d'EQUANS ont reçu un mail de la part de la directrice d'ENGIE concernant le versement d'une prime exceptionnelle de 1 500 €.

Malheureusement, ce mail était destiné uniquement aux salariés d'ENGIE à peine un mois après la vente officiel du groupe EQUANS. Nous ne pouvons ressentir que de la frustration et du mécontentement. Côté EQUANS, pas de prime exceptionnelle annoncée exceptée la PPVA reçue en octobre que tous les salariés n'ont pas touché et encore moins d'un montant de 1 500 € !!!



Hasard du calendrier, la réunion mensuelle d'animation sociale d'EQUANS France était le lundi suivant la réception de ce mail. Lors de cette réunion, Laurent Grolier (DS Ineo) et Jérôme Billaud (notre DS EBS) ont remonté les réactions des salariés. La direction a seulement indiqué qu'EQUANS n'était pas concerné et qu'une communication sera faite pour présenter des excuses à la place d'ENGIE. D'ailleurs, les salariés n'ont pas reçu cette communication à ce jour.

Vous connaissez la CFDT, la coordination CFDT-EQUANS a réagit rapidement et a rédigé un courrier à l'attention de M. Stubler, directeur général d'EQUANS. La CFDT demande principalement que les Négociations Annuelles Obligatoires dans chacune des entités d'EQUANS France doivent contribuer a minima au maintien du pouvoir d'achat de tous les salariés sans exception. Vous trouverez [ICI](#) notre communication du 16 novembre dernier via « La Minute EQUANS ».

Une réponse a été apporté de la part de M. Stubler à l'ensemble des représentants syndicaux le 21 novembre. Dans ce courrier, on nous explique que c'est bien une erreur de destinataire de la part d'ENGIE. Nos deux entreprises sont séparées depuis le 4 octobre et que les comptes d'EQUANS étaient séparés de ceux d'ENGIE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 du fait de la cession d'EQUANS à BOUYGUES. La hausse exceptionnel du prix de l'énergie a favorisé le résultat d'ENGIE alors que chez EQUANS, le coût de l'énergie, des matériels et des matières premières impactent le résultat. Concernant les NAO, il abonde sur le fait de tenir compte du contexte économique général d'inflation mais précise que les discussions sont tenues par entité et qu'il compte sur la qualité de dialogue de chacun, direction et OS.



**Suite de l'article page suivante**



### COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD  
Tel : 07.70.22.60.61  
Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE  
Tél : 06.74.09.73.58



**Cfdt:**



## Un Zest d'info

Equans Business Support  
Novembre 2022 – page 2

LA CFDT, ICI, MAINTENANT

La réponse n'est pas très satisfaisante, aucune réelle mesure n'a été prise. La coordination CFDT EQUANS ne compte pas en rester là et est en réflexion sur la suite de nos actions. Nous vous tiendrons informer 😊 . Quant à la CFDT d'EBS, nous laissons le soin à la direction d'envoyer le bon message aux salariés lors des NAO 2023 .

### L'AVENANT TAD : CHECK

C'est officiel, le 1<sup>er</sup> avenant à notre accord de télétravail a été signé par l'ensemble des organisations syndicales d'EBS début novembre. Depuis quelques zests, nous vous en parlions, les élus CFDT souhaitaient sécuriser plusieurs points :

- le fait de parler en jours de télétravail et non en jours de présence sur site.
- diminuer le nombre de mois d'ancienneté pour accéder au télétravail : passer à 3 mois avec la possibilité d'y accéder plus tôt, avec l'accord du manager selon l'autonomie du salarié. Un point attractif pour les nouvelles embauches.
- redéfinir la mise en place du télétravail pour toutes les situations exceptionnelles et/ou d'urgence : il était contre-productif de refuser le TAD à un salarié qui souhaite travailler chez lui au lieu de sur site lorsqu'il lui arrive un impondérable (grève, panne de voiture, rdv urgent ...).
- l'accès à l'enveloppe de 10 jours de TAD exceptionnel pour tous : un plus en dehors des situations exceptionnelles.

Lors de la rédaction de l'accord initial, le télétravail était à ces débuts. Les deux derniers points concernaient seulement les personnes qui effectuaient du TAD exceptionnel. Depuis les multiples confinements avec la marche forcée du TAD, le travail à distance est devenu un mode de travail à part entière. Il était important pour la CFDT de poser noir sur blanc les nouvelles réalités chez EBS. Nous étions fers de lance sur ce sujet, les autres OS nous ont suivi et la direction nous a rejoints.

Pour les curieux souhaitant lire l'avenant, vous le trouverez [ICI](#). Bien entendu, il reste le sujet d'un 3<sup>ème</sup> jour et de la mise en place d'un forfait. Vous êtes nombreux et nombreuses à nous remonter ces demandes. Malheureusement, ces deux points sont à ce jour toujours refusés par la direction mais nous les gardons bien en tête!



#### COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD  
Tel : 07.70.22.60.61  
Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE  
Tél : 06.74.09.73.58



Cfdt:



## **PERCOL, CLAP DE FIN**

Lors du CSE de novembre, la direction a demandé aux membres du CSE de se prononcer sur la DUE (le 49-3 des employeurs) relative à l'abondement du PERCOL EQUANS applicable chez EBS. Situation ubuesque de se prononcer sur un choix que nous n'avons pas. Les élus CFDT ont voté contre et lu une déclaration que vous pourrez lire [ICI](#).

La direction a communiqué le 24 novembre dernier sur les nouveaux accords d'abondements applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en insistant sur le fait que les montants d'abondements étaient supérieurs avec des sommes à placer moindre. L'abondement maximum possible sera de 900 € (PEG et PERCOL confondus) en ayant placé 600 €.

Nous ne nions pas ce point et nous rappelons que concernant l'accord PEG EQUANS France, la CFDT était signataire. Mais là n'est pas le problème, et ce n'est pas ce qui explique notre non signature à l'accord PERCOL.

Nous avons refuser de signer cet accord pour plusieurs raisons :



- Dans cet accord, rien n'était à négocier puisque la direction nous a annoncés lors des 5 premières minutes de réunion, que si ne nous signions pas, ce serait une DUE.
- Les niveaux d'abonnements proposés sont très loin de ce que propose le reste du groupe BOUYGUES et rien dans cet accord ne nous indique que nous pourrons améliorer ce niveau d'abondement.
- Et dernier point, notre accord d'abondement précédent nous donnait plus de souplesse sur le choix du placement et donc de l'abondement entre PEG et PERCOL. Le PERCOL était jusqu'alors peu utilisé par les salariés, le PEG y était préféré.

Vous trouverez ci-joint [la décision unilatérale de l'employeur concernant le PERCOL](#). Car oui, la CFDT et les autres OS ont refusé de signer, unanimité suffisamment rare pour être notée!



### **COORDONNÉES SECTION / LIAISON**

Jérôme BILLAUD  
Tel : 07.70.22.60.61  
Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE  
Tél : 06.74.09.73.58





## NAO, 1<sup>ère</sup> PHASE LANCÉE !!!

La 1<sup>ère</sup> réunion des Négociations Annuelles Obligatoires de 2023 a eu lieu ce lundi 28 novembre. En amont de cette réunion, la direction a transmis à l'ensemble des OS un dossier exposant plusieurs données concernant l'entreprise, tels que : les effectifs, la répartition des bénéficiaires des enveloppes des NAO 2022 ou encore l'éventail des rémunérations annuelles. Nous nous appuyons sur ces données pour alimenter nos revendications.

La CFDT d'EBS a clairement explicité à la direction l'importance que revêt cette NAO 2023 dans le contexte économique que tout le monde connaît. De réelles mesures de la part de la direction sont attendues. Au vu du contexte économique, la prise en compte à minima de l'inflation pour maintenir le pouvoir d'achat de tous les salariés est primordiale.

La seconde réunion aura lieu le 19 décembre. Notre cahier de revendications est actuellement en construction et sera bientôt envoyé à la direction et aux salariés.

## LES INCONTOURNABLES DE LA CFDT

**N°1 >> Le droit à la déconnexion :** la clôture annuelle approche, nous ne le répéterons jamais assez mais ne confondez pas professionnalisme avec volontariat. Toute heures sup. doit être validée afin d'être payée ou récupérée par la suite.

**N°2 >> Votre subvention CSE,** plus qu'1 mois pour l'utiliser. Pensez aux cadeaux de fin d'année



**Votre collectif  
CFDT EBS toujours  
à fond**



### Décembre 2022 :

- 08/12 : réunion CSSCT à Dijon
- 15/12 : CSE à NE.ST, le siège social d'EQUANS
- 19/12 : 2<sup>ème</sup> réunion NAO



### COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD  
Tel : 07.70.22.60.61  
Mail : [cfdt-gbsservices@equans.com](mailto:cfdt-gbsservices@equans.com)

Fanny DENECE  
Tél : 06.74.09.73.58

